



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction du Cabinet
Bureau de la Sécurité Civile et
de la Gestion de Crise

Le Mans, le 19 mai 2020

Mesdames et Messieurs les membres
de la CCDSA

Dossier suivi par Didier BESLAND
Tél. 02 43 39 71 78
didier.besland@sarthe.gouv.fr

Objet : Relevé de conclusions de la CCDSA du 4 février 2020

Bilan de l'activité des commissions déléguées :

Les bilans d'activité de la sous-commission départementale de sécurité, des commissions de sécurité d'arrondissement sont présentés aux membres de la commission par le commandant Guérin du SDIS.

Les objectifs fixés pour 2019 ayant été atteints sont les suivants :

1. Respecter les délais d'étude de dossiers conformément au code de la construction et de l'habitation ;
2. Maintenir la priorité de visite des ERP avec locaux à sommeil et des ERP de 1ère catégorie ;
3. Assurer le suivi des avis défavorables, en réalisant des points réguliers avec l'autorité de police administrative ;
4. Poursuivre la politique de visites exceptionnelles dans les ERP de 5ème catégorie avec enjeux (bars, boîtes de nuit, petits hôtels).

Un objectif n'a été que partiellement atteint :

1. Réduire en dessous du seuil de 30 le nombre d'ERP sous avis défavorable depuis plus de 3 ans et supprimer le stock d'avis défavorable de plus de 10 ans. A ce jour, si le nombre d'ERP de plus de 3 ans est de 10, 3 d'entre eux ont plus de 10 ans.

Les objectifs non réalisés sont les suivants :

1. Réduire en dessous du seuil de 13 le nombre d'avis défavorables cas A. Malgré une baisse de 24% du nombre d'avis défavorables cas A, 19 établissements répondent toujours à ces critères au 31/12/2019 sur le département.
2. Réduire en dessous du seuil de 100 le nombre global d'avis défavorables. Aujourd'hui 127 établissements sont sous avis défavorables.

Pour 2020, les objectifs suivants sont fixés :

1. Respecter les délais d'étude de dossiers conformément au code de la construction et de l'habitation ;
2. Maintenir la priorité de visite des ERP avec locaux à sommeil et des ERP de 1ère catégorie ;
3. Assurer le suivi optimal des avis défavorables, en réalisant des points réguliers avec l'autorité de police administrative ;

4. Réduire en dessous du seuil de 13 le nombre d'avis défavorables cas A ;
5. Réduire en dessous du seuil de 100 le nombre global d'avis défavorables ;
6. Maintenir sous le seuil de 20 le nombre d'ERP sous avis défavorable depuis plus de 3 ans et supprimer le stock d'avis défavorable de plus de 10 ans ;
7. Assurer l'autonomie du Capitaine Romain Perez sur le secteur centre ;
8. Anticiper les départs annoncés de deux préventionnistes en 2021 et 2022 ;
9. Poursuivre la politique de visites exceptionnelles dans les ERP de 5ème catégorie avec enjeu

Monsieur Soulard demande que des visites soient plus régulièrement organisées sur les établissements de nuit. La fermeture en ce début d'année de deux établissements sur la ville du Mans témoigne de la nécessité d'avoir une vigilance particulière vis-à-vis de ce type d'établissement.

La commission valide les objectifs fixés pour 2020.

Les bilans d'activités de la sous-commission départementale pour l'accessibilité, des personnes handicapées et de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées de Le Mans Métropole sont présentés par Madame Bodin de la DDT :

Elle informe la commission que la période de dépôt d'AD'AP est close. Pour autant, la réglementation permet depuis la parution de décrets en date du 16/12/2019 de modifier les agendas programmées et ce dans des conditions clairement identifiées.

En 2019, si le nombre d'instructions de dossiers baisse de 17% pour la commission consultative départementale d'accessibilité, la commission intercommunale d'accessibilité compétente sur le territoire de Le Mans Métropole, connaît une augmentation de 6% de ce même nombre.

Pour 2020, les perspectives sont les suivantes :

- contrôler les travaux et rappeler la réglementation en vigueur ;
- mettre en place une nouvelle campagne de contrôles administratifs (attestations, suivi des Ad'Ap..) ;
- informer et accompagner les maires en cette année électorale ;
- engager une réflexion avec les bureaux de contrôle sur notre problématique accessibilité.

Mme Bodin présente ensuite un bilan de la commission camping. Cinq visites ont été organisées. Seule l'une d'entre elle a fait l'objet d'un avis défavorable. L'exploitant concerné va lever l'ensemble des prescriptions avant d'ouvrir la saison prochaine.

Après s'être assuré que la commission n'avait pas d'observation sur ces derniers bilans, M. Pouget présente le bilan vierge de la Sous Commission de Sécurité Publique qui n'a pas siégé en 2019.

Par ailleurs, M. Pouget a présidé une commission d'homologation des enceintes sportives destinée à autoriser la mise en place d'une tribune sur le circuit Bugatti lors du Grand Prix de France moto.

Bilan des résidences autonomie :

Madame Meisser-Ménard rappelle que les personnes âgées dépendantes se voient attribuer un *GIR* (*groupe iso-ressources*) qui correspond au niveau de perte d'autonomie.

La réglementation relative à l'adaptation de la société au vieillissement fixe des seuils maximaux en pourcentage de personnes âgées dépendantes en fonction du GIR. Ces seuils ne peuvent être dépassés par les résidences autonomie.

En 2019, un nouvel établissement s'ajoute à la liste des résidences autonomie.

Aucun établissement ne fait l'objet actuellement d'une attention particulière. Les établissements arrivent à anticiper les situations avant de se trouver confronter aux limites des seuils autorisés.

Formation des enseignants à l'utilisation des moyens de secours :

La parole est donnée à Mme CHANCEREL, représentante de la DSDEN de la Sarthe pour informer la commission des actions menées en 2019 concernant la formation des personnels enseignants à l'utilisation des moyens de secours.

Les actions suivantes ont été poursuivies :

- Maintenir et conforter le Pole sécurité, sûreté, santé des conditions de travail (3SCT) au sein de la Direction Académique

Un travail de collaboration avec le SDIS et la responsable du Pôle 3SCT a pu être mené sur le contenu de l'information à l'utilisation et la manipulation des extincteurs.

- Programme de formation :

L'objectif annoncé était de 410 personnes en 5 ans. (Objectif : 60 personnes formées /an). Cet objectif est dépassé puisque 425 personnes sont formées avec l'accent mis sur les chefs des établissements du 2nd degré.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 140 personnes supplémentaires auront reçu la formation portant le total des enseignants formés à 565 au 1^{er} juillet 2020.

- Dossier de demande de crédits : L'enveloppe budgétaire attribuée par le rectorat de Nantes afin de financer la formation de personnel de l'Education Nationale et l'acquisition de matériel a augmenté de 1000 euros.

Monsieur Soulard félicite la DSDEN des avancées concrètes en matière de formation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Pouget clos la CCDSA.

Pour le préfet et par délégation,
Le Chef du Service des Sécurité



Jean-Michel POUGET